

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 mars 2019  
Séance du 13 mars 2019

## 19 Relations Internationales - déplacement de la chorale C4 - invitation de la Ville de Krosno du 6 au 9 juin 2019

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. BOUADDI, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE  
M. BELMHAND  
M. ABBADI  
Mme MOUSSATEN  
Mme DUHIN  
M. ATAKAYA  
Mme BARBETTE  
M. AKABLI  
Mme MEHADJI  
M. MONTES  
M. SERTAIN  
M. FACCHINI

Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :

M. CABARET  
M. BOUKHACHBA  
Mme FOURRIER-CESBRON  
Mme CAPON  
M. N'DIAYE  
Mme LAMBRE  
M. MARTIN  
M. VILLEMMAIN  
Mme CARLIER  
M. LEMAIRE  
M. NATANSON  
Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Depuis 2013, la ville de Creil entretient des liens avec la ville de Krosno en Pologne, ville jumelée avec Marl en Allemagne. En effet Krosno participe depuis 2013 aux Rencontres Internationales de la Jeunesse (RIJ), qu'elle a d'ailleurs organisées en 2014 et auxquelles 4 jeunes de Creil avaient été invités.

Cette coopération, non formalisée par la signature d'une convention, a toutefois permis aux deux villes, de renforcer leurs liens et de travailler ensemble sur des problématiques communes, comme le renforcement de la mobilité internationale des jeunes et leur implication dans la vie locale.

La Ville de Creil a la chance de profiter du dispositif CHAM au collège Michelet. Une chorale existe également au sein de la Ville de Krosno dont la tranche d'âge est presque similaire à celle des C4. La présence d'une chorale doit contribuer à fédérer la société autour de son école.



# maintenant !

Les objectifs sont de promouvoir l'existence de la chorale des C4 dans un pays frontalier et de convaincre les jeunes et les adultes de l'intérêt du chant au sein d'un groupe ; de favoriser et développer le rayonnement de l'éducation musicale et du chant choral à l'échelle locale, nationale et internationale.

La Ville de Krosno a sollicité la venue des C4 du 6 au 9 juin prochain, dans le cadre des « Days of Krosno » (les Jours de Krosno). Ce festival met à l'honneur la tradition et l'histoire de la fabrication du verre, domaine dans lequel la ville excelle et pour lequel elle est reconnue à l'échelle mondiale.

Les C4 (groupe de 20) effectueront deux représentations sur la place publique. Ils seront aussi présentés à la « Municipal School Team n°4 », école où l'on enseigne la langue française.

Afin de répondre favorablement à cette invitation et de poursuivre la collaboration entre nos deux communes, il est proposé d'accorder un mandat spécial à Madame Danièle CARLIER, Maire Adjointe déléguée à la Culture. Le coût total de ce déplacement ne dépassera pas 300,00 €.

Il vous est demandé :

- d'approuver le mandat spécial donné à Madame Danièle CARLIER, Maire Adjointe déléguée à la Culture,
- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 13 mars 2019,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39      Pour : 39      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le mandat spécial donné à Mme Danièle CARLIER.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à ce mandat spécial et tous les documents y afférents.

**Article 3** : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 6532/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux ( 2 ) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : **26 MARS 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ..29.03.19

et publication ou notification le ....29.03.19..

affiché le .....26.03.19.....

CREIL, le .....29.03.2019.....

  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 29/03/2019  
Reçu en préfecture le 29/03/2019  
Affiché le 26/03/2019   
ID : 060-216001743-20190325-DLRG190325019-DE

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Handwritten signature]*

*[Faint text below signature]*